



**Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal
De la commune de Marcilly le Chatel : 13 Décembre 2019**

Présents: Thierry GOUBY (maire), Baptiste DELHOMME, Adeline BOURSIER, Denis BREJON, Alexis CHARLIN, Marie-Anne GIBERT, Marie Claude MASSACRIER, Odile MOLLE, Sandrine SEFERIAN,

Pouvoirs : Magali CHAIZE donne pouvoir à Marie Claude MASSACRIER, Régine COHAS donne pouvoir à Odile MOLLE, Maximilien GARIN donne pouvoir à Thierry GOUBY

Absents : Christophe LERECHE, Christian PLAGNE, Jérôme TARDY

Secrétaire de séance : Marie-Anne GIBERT

Début de la séance à 20h00

1. Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 16/10/2019 :

Approbation à l'unanimité.

2. Urbanisme :

Présentation des dossiers en cours :

3. Finances :

3.A. Indemnité du percepteur pour 2019

Une discussion se fait sur la qualité des prestations obtenues.

Taux proposé pour l'indemnité du conseil :	50% soit 217.25€
Indemnité de confection du budget :	30.49€
Soit un montant brut de	247.74€

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------	------	----	--------	---	------------	---

3.B. Tarifs communaux 2020

Location de la salle des fêtes en 2019 :

- 1 location extérieure – 13 locations de particuliers – 7 locations par des associations
- Il y a aussi des prêts gratuits dont une douzaine pour les associations
- Les locations ont apporté 4040€ en 2019

Il est proposé de maintenir les mêmes tarifs que l'année passée soit :

SALLE DES FETES	
Location par une personne extérieure à la commune	300 €
Location par un habitant de Marcilly	250 €
Vin d'Honneur Associations	70 €
Cautions	700 €

CIMETIERE	
Concession 50 ans	165 € / m ²
Concession 30 ans	140 € / m ²
Cavurne 30 ans	650 €
Cavurne 15 ans	350 €

GARAGE Loyer par trimestre

Grands garages	90 €
Petits garages	80 €
Local BIZAY	90 €
GARDERIE	
Tarif à la demi heure	0.90 €
CANTINE	
Tarif normal	3.00 €
Tarif « Adulte »	4.00 €
Tarif régime spécial	50% du tarif normal
SALLE DE LA GARENNE (voté le 12 avril 2019) En dehors de la période de chasse	
Pour les Associations	Gratuit
Location à la journée pour les particuliers	100 €
Caution	700 €
Frais de nettoyage si besoin	100 €

Il faudra réfléchir à des modifications des tarifs de la garderie et de la cantine si nécessaire mais à appliquer début septembre, lors de la rentrée scolaire.

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------	------	----	--------	---	------------	---

3.C. Décision modificative pour amortissement de l'attribution de compensation de Loire Forez Agglomération

Le Trésor Public de St Just St Rambert propose de corriger certaines lignes du budget :

En dépenses de fonctionnement :

- article 6811 chapitre 042: 49 401.34€ (amortissement)

En recettes de fonctionnement :

- article 7768 chapitre 042 : 49 401.34€ (neutralisation de la charge)

En recettes d'investissement :

- article 28046 chapitre 040 : 49 401.34€ (amortissement)
- article 1321 chapitre 041: - 2 694€ (correction BP)
- article 1321: + 2 694€ (correction BP)

En dépenses d'investissement :

- article 198 chapitre 040 : 49 401.34€ (neutralisation de la charge)

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------	------	----	--------	---	------------	---

3.D. Autorisation d'encaissement

M. le Maire demande l'autorisation d'encaisser un chèque de 50,50 € arrivé le 13 décembre.

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------	------	----	--------	---	------------	---

3.E. Demande de subvention de l'enveloppe de solidarité du Département

L'enveloppe de solidarité du département est destinée à aider les « petits projets ». Elle doit être demandée avant le 31 Décembre. La somme pouvant être obtenue est plafonnée à 7 000€.

Il est proposé de présenter le projet d'aménagement de l'ancienne station avec :

Aménagement – mobilier : 16 000 €

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------	------	----	--------	---	------------	---

3.F. Orientations budgétaire pour 2020

La réflexion sur les investissements pour 2020 a été présentée. La commission Finances va se réunir en début d'année pour préparer le budget qui devra être voté en février.

Une discussion a lieu. Il est rappelé que l'éclairage du terrain de foot est demandé depuis plusieurs années, notamment à cause des entrainements se faisant en hiver. Un city stade à proximité de l'école est également souhaité. Comme il y a plusieurs incertitudes sur les recettes, il est préférable d'avoir une réserve de 20 000 € en « installations / aménagements », qui sera utilisée selon les besoins. Un renouvellement du véhicule des services techniques est à prévoir ainsi que des travaux dans le cadre de la sécurité incendie.

4. LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

4.A. Convention d'assainissement :

La compétence est transférée depuis le 01/01/2017. Une étude d'agrandissement des stations est en cours, mais nous n'en n'avons pas de nouvelles.

M. Le Maire propose de signer la convention de transfert de propriété de l'assainissement lorsque nous verrons le début des aménagements.

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

4.B. Transfert de la compétence de l'eau

Le dossier n'est pas figé, il y a souvent des modifications. La loi est encore en cours de modification (obligation de transfert, dissolution des syndicats,... etc...) et il n'est pas facile d'avoir des nouvelles.

Le syndicat de la Bombarde va rester car il est implanté sur plusieurs communes dont certaines sont hors du périmètre de LFA. Pour les 5 bassins situés sur le périmètre de LFA, les syndicats vont être dissouts, les tarifs sont gelés pour 2 ans et l'organisation future est en cours d'étude.

Pour la 6° zone dont nous faisons partie, il faut 4 représentants. Nous laissons les représentants actuels au syndicat des eaux de la Bombarde : Christian PLAGNE, Adeline BOURSIER, Régine COHAS et Denis BREJON.

Comme d'autres communes, nous demandons à être associés aux discussions en cours sur les bassins existants.

5. Ecole :

2 avenants sont présentés :

Avenant marché de travaux école Jean Côte – Lot 14 chauffage ventilation –Entreprise DESBENOIT

La ventilation de la cuisine de l'école était initialement chiffrée en option et non retenue dans le marché de base de l'entreprise Desbenoit. Pour une simplification de la mise en place il a été décidé de confier ces travaux à cette entreprise plutôt qu'au cuisiniste.

Marché initial du 28/08/2018 -	montant : 176 500 € HT
Avenant n° 1 -	montant : 19 119.34 € HT
Nouveau montant du marché :	195 619.34 € HT

Avenant - Lot Métallerie - société M2B Le Coteau

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires :

Portillon métallique en haut des escaliers pour	1 248 €
Modification des gardes corps sur le muret de pierre pour	380 €

Gardes corps sous la pergola		1 320 €
Marché initial du 28/08/2018 -	montant : 29 894,90 € HT	
Avenant n° 1 -	montant : 2 948,00 € HT	
Nouveau montant du marché :	32 842,90 € HT	

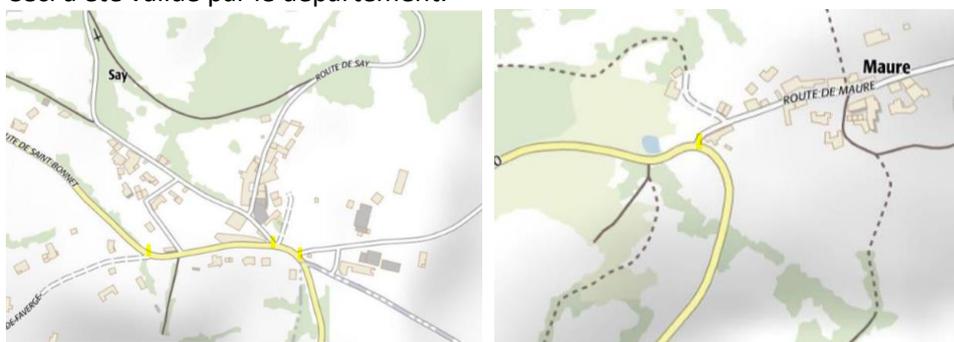
Le vote est fait sur les 2 avenants

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------	------	----	--------	---	------------	---

M. le Maire précise les dépenses restant à régler de l'école. Les décomptes définitifs devraient arriver en Janvier. La compensation de la TVA pour 2019 est attendue en 2020 (environ 200 000 €), ce qui fait que la ligne de trésorerie de la mairie n'a pas encore été touchée.

6. Voirie :

Des stops vont être mis en place sur la commune : 3 sur Say et 1 rappel de priorité sur la route de Maure. Ceci a été validé par le département.



La modification de l'arrêt de car est toujours à l'étude.

7. Points divers :

7.A. : Arrêté Défense Extérieure Contre l'Incendie

Certaines zones de la commune ne sont pas couvertes par les bornes incendie. Il serait nécessaire d'installer une quinzaine de bâches.

Le travail préliminaire est fait, M. le Maire va donc prendre l'arrêté nécessaire.

7.B. : Information du Conseil syndical de la Bombarde

Christian PLAGNE a donné un rapport sur sa dernière participation à ce conseil. Le syndicat souhaitait faire un emprunt sur 50 à 60 ans mais, en l'absence de schéma directeur, un emprunt ne pourra se faire que sur 30 ans. Des problèmes de trésorerie sont à craindre.

La sécheresse, bien qu'un peu moins forte qu'en 2018, a obligé à une évolution du barrage avec des travaux de pompage.

Par convention avec Boën, le syndicat de la bombarde achète de l'eau chaque année, environ 20 000 m³ par an.

Des questions ont été posées sur l'existence de perturbateurs endocriniens dans l'eau. Les analyses n'en montrent pas.